

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 02 Octobre 2023

Date de convocation : 14 Septembre 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Excusé
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléant	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Excusé
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Excusée
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	Excusée

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Excusée
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAudeau	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Pouvoirs	5
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Christian BARON donne pouvoir à Jean PINIER	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Patrice BOIRON donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Membres ayant pris part aux votes	27

INVITÉS (ÉES)		
Thierry LOGIE	Maire de Saint-Lactencin	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Absent
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Jeanne CHEVALLIER	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-trois le deux Octobre 2023 à dix-huit heures à Buzançais, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Régis BLANCHET Conseiller Départemental et Maire de Buzançais, ainsi que les membres du conseil municipal, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Le Président a également remercié Monsieur Thierry LOGIE, Maire de Saint-Lactencin, de sa présence, les deux représentants désignés pour représenter la commune n'étant pas disponible.

Il rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, il est indispensable d'informer son suppléant pour que chaque commune puisse être représentée lors des réunions du Comité Syndical.

Enfin en cas de changement d'un délégué titulaire ou suppléant, la commune doit saisir son EPCI (Châteauroux Métropole ou la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne), la désignation des délégués du Pays étant assurée par chaque EPCI.

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 06 Juin 2023
- Point n°3 : approbation du budget supplémentaire 2023
- Point n°4 : proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°5 : validation du nouveau contrat du chargé de mission LEADER
- Point n°6 : présentation de la nouvelle chargée de mission animation et planification écologique recrutée par le pays et de ses missions
- Point n°7 : appel à manifestation d'intérêt : proposition d'une candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en septembre 2024
- Point n°8 : Projet Alimentaire de Territoire : avenant à la convention de financement du 06/09/2021 signée avec le ministère de l'agriculture (DRAAF)
- Point n°9 : approbation des plans de financement actualisés pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2023
- Point n°10 : présentation du projet de « mise en relation des données « CarHab » avec la cartographie des habitats du DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre »
- Point n°11 : point d'information sur le lancement du programme LEADER 2023-2027
- Point n°12 : présentation du nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération des CRST
- Point n°13: questions diverses / agenda

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311), depuis le 1^{er} juillet 2022 le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Nicolas THOMAS.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 06 Juin 2023 à Mâron

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité syndical s'était réuni le 06 Juin 2023 à Mâron, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 06 Juin 2023 à Mâron

(Délibération CS 23-10-01)

Point n° 3 : approbation du budget supplémentaire 2023

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté le budget supplémentaire 2023 du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, conformément au document de présentation transmis et en rappelant le contexte :

- ROB approuvé en Comité Syndical le 5 décembre 2022
- Vote du Budget Primitif 2023 en Comité Syndical le 2 février 2023
- Vote du Budget Supplémentaire 2023 en Comité Syndical le 2 octobre 2023.

Pour mémoire les montants inscrits au Budget Primitif 2023 étaient les suivants :

- Section de fonctionnement : 586 990,00 euros
- Section d'investissement : 94 340,75 euros

La proposition de Budget Supplémentaire 2023 porte sur les évolutions suivantes :

- Section de fonctionnement : 609 590,00 euros
- Section d'investissement : 97 301,76 euros

Pour la section de fonctionnement, les évolutions proposées concernent les lignes suivantes :

Recettes

⇒ Compte 74 : dotations et participations :

- le montant global des dotations et participations augmente de 580 440 à 601 890 €, principalement grâce à l'acompte attendu pour la subvention « Fonds Vert » ingénierie pour le nouveau poste créé (21 284 €).
- pour le reste, les évolutions concernent un rééquilibrage entre les différentes sources de financement lié aux transferts de compétences de l'Etat vers la Région.

Dépenses

⇒ Compte 61 : services extérieurs

Rééquilibrage entre lignes de dépenses pour intégrer certaines hausses plus importantes que prévues (loyer, assurance).

⇒ Compte 62 : autres services extérieurs

Réévaluation significative de la ligne « rémunérations d'intermédiaires » pour intégrer le coût en évolution de prestations confiées aux partenaires (Indre Nature, Chambres d'agriculture,...)

⇒ Compte 64 : charges de personnel :

Grâce à la subvention « Fonds Vert », recrutement d'une nouvelle chargée de mission, prise en compte de son salaire pour la fin d'année 2023.

De plus un rééquilibrage des frais de personnel est opéré suite à l'évolution de la structure du personnel (recrutement d'une contractuelle pour le poste d'assistante de direction – comptable à la place d'une fonctionnaire titulaire).

A noter que la hausse des salaires due à l'inflation, suite aux annonces gouvernementales avant l'été 2023, avait été anticipée. Cette hausse sera toutefois impactante pour le budget des prochaines années.

Pour la section d'investissement, les évolutions proposées concernent :

- la prise en compte dans les recettes de la revente à la CCVIB des climatiseurs achetés il y a quelques années par le Pays
- la prise en compte en dépenses et en recettes des investissements nécessaires pour le jalonnement de l'itinéraire équestre d'Artagnan, suite à la demande formulée par le Comité Départemental d'Equitation. Les dépenses avancées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre seront reversées par les communes concernées par l'itinéraire, conformément à la décision prise lors du Comité Syndical du 6 juin 2023.

A noter qu'à ce jour la commune de Saint-Genou a choisi de ne pas participer financièrement aux frais d'équipement de l'itinéraire. Un nouvel échange sera organisé afin d'harmoniser la position des communes du territoire du Pays.

Enfin, le taux de réalisation de la section d'investissement est aujourd'hui très faible, il va augmenter très significativement d'ici fin 2023 avec le démarrage de l'étude de stratégie économique ce qui va générer le paiement de premières factures.

Le Président a précisé que le budget supplémentaire 2023 avait été préalablement approuvé par les membres du Bureau le 12 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le Budget supplémentaire 2023

(Délibération CS 23-10-02)

Point n°4 : proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que, afin d'assurer la continuité à partir du 1er novembre 2023, il est nécessaire de prolonger le détachement de Monsieur Christophe AUFRERE, arrivé le 1^{er} Novembre 2021 pour une période de deux ans.

Il est ainsi proposé de prolonger Christophe AUFRERE au poste de directeur du Pays, au même niveau de grade (ingénieur principal territorial) par voie de détachement et pour une année supplémentaire, c'est à dire jusqu'au 31 octobre 2024.

Cela permettra notamment d'assurer la finalisation du CRST en cours, de mener la concertation en vue de l'élaboration des prochains CRST qui seront signés à l'échelle des EPCI mais négociés à l'échelle du bassin de vie, d'assurer le suivi et le rendu de l'étude de stratégie économique prévue entre septembre 2023 et juin 2024 et, également, de préparer la candidature du Pays pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP 2024) prévues en septembre 2024.

Les membres du Bureau Syndical ont validé et donné leur accord pour la prolongation du détachement du Directeur du Pays Castelroussin.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A VALIDÉ la prolongation du détachement du directeur, Monsieur Christophe AUFRERE, pour une période d'un an, à partir du 1er novembre 2023 jusqu'au 31 octobre 2024,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-10-03)

Point n°5 : validation du nouveau contrat du chargé de mission LEADER

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le contrat de travail du chargé de mission LEADER arrivant à échéance au 15 Septembre 2022, il convient de le prolonger.

Initialement en charge du programme LEADER et de l'animation du PAT, Thibault MOURIER a été recruté au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 15 septembre 2022 pour un CDD d'une année.

Au terme de cette première année, il est proposé de réorienter les missions de Thibault MOURIER sur le programme LEADER, les financements obtenus grâce à la candidature validée par la Région permettant un financement de son poste à temps plein pour les 3 premières années du programme.

A noter pour mémoire que c'est actuellement sur ce poste qu'est prévu le temps dédié à l'appui au fonctionnement du Conseil de Développement, ce qui se poursuivra à l'avenir.

Au regard de la qualité du travail assuré par Thibault MOURIER depuis son arrivée, de ses compétences sur la réglementation relative aux fonds européens et de sa très bonne connaissance du réseau d'acteurs après cette première année, il est proposé de prolonger Thibault MOURIER avec un nouveau CDD portant sur une durée de trois ans.

Le contrat de travail, prenant en compte cette durée de trois ans, prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, avec une actualisation sur la base du passage à l'échelon supérieur (6ème échelon) avec un indice brut 611, indice majoré 513.

Lors de la réunion du 12 Septembre 2023, les membres du Bureau Syndical ont émis un avis favorable sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A VALIDÉ le nouveau contrat de travail du chargé de mission LEADER pour une durée de trois ans, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2023,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les actes afférents.

(Délibération CS 23-10-04)

Point n°6 : présentation de la nouvelle chargée de mission animation et planification écologique recrutée par le pays et de ses missions

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Syndical du 6 juin 2023 a validé le recrutement d'une nouvelle chargée de mission « animation et planification écologique », grâce aux financements obtenus au titre du Fonds Vert de l'Etat. L'effectif du Pays est donc passé à 6 ETP à l'issue de ce processus de recrutement.

L'appel à candidatures a été lancé le 21/06, la date limite pour le dépôt des candidatures était fixée le 1er août. A l'issue, trois candidats ont déposé une demande. Deux candidatures ont été jugées recevables et les candidats ont été reçus par le jury de recrutement le 17 août 2023.

A l'issue du processus de recrutement, le jury a choisi Clara CHANZY pour le poste de chargée de mission « animation et planification écologique ». Celle-ci a pris son poste le 15 septembre 2023. Un CDD pour une durée d'un an renouvelable lui a été proposé, au niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial (échelon 2, indice brut 469, indice majoré 410).

Clara CHANZY est originaire de Châteauroux, elle y a passé toute sa scolarité jusqu'à l'obtention du BAC au lycée Pierre et Marie Curie.

Après une Licence de Géographie et Aménagement, parcours Aménagement, Environnement et Urbanisme (AEU) à l'Université de Lille, elle a choisi de se spécialiser en urbanisme et aménagement.

Son parcours s'est ainsi brillamment conclu en septembre 2023, quelques jours avant sa prise de poste, par l'obtention d'un Master 2 en Urbanisme et Aménagement, parcours Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition (IDATT), à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble.

À noter qu'au cours de ses différents stages suivis tout au long de son cursus, elle a travaillé dans les différents domaines d'intervention qu'elle va investir dans le cadre de son nouveau poste au sein du pays Castelroussin Val de l'Indre :

- aménagement rural (dans les domaines de l'habitat au sein du syndicat mixte Rhône Provence Baronnies ou des mobilités à la ville de Saint-Marcellin),
- renouvellement urbain (au sein de l'agglomération de Bourges),
- enjeux de l'autonomie alimentaire sur l'île de La Réunion (au sein d'une structure associative).

Dans le détail, les missions de Clara CHANZY telles qu'elles ont été prévues dans sa fiche de poste sont les suivantes :

Animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Assurer le pilotage, la veille, l'accompagnement, la gestion administrative et la mise oeuvre des mesures de relance du CRTE sous l'angle de l'ingénierie de financement au profit du Territoire,
- Assurer la coordination des projets transversaux du territoire inscrits dans le CRTE, en lien avec les collectivités et en cohérence avec les programmes d'action en cours (ACV, PVD,...),
- Assurer le suivi et l'animation, en concertation avec les intercommunalités du territoire, des instances de gouvernance du CRTE,
- Mettre en place le suivi, l'actualisation et l'évaluation du CRTE (mesure de l'avancement, indicateurs de performance,...).

Animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Assurer le pilotage de l'élaboration, de l'animation et du suivi du Projet Alimentaire Territorial avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- Identifier et mobiliser les acteurs locaux et les ressources en fonction de leur rôle dans le PAT,
- Elaborer le plan d'actions du PAT tout au long de la démarche, assurer sa mise en oeuvre et son suivi et son actualisation régulière via des indicateurs adaptés,
- Animer les actions et groupes de travail stratégiques et thématiques du ressort du Pays,
- Assurer la veille et répondre aux appels à projets sur l'alimentation dont pourrait bénéficier le territoire et accompagner leur mise en oeuvre,
- Etre le référent des partenaires locaux, régionaux et nationaux pour ce dossier.

Accompagnement et portage de projets territoriaux en faveur de la planification écologique :

- En déclinaison du CRTE, bâtir un plan d'actions partagé sur le territoire dans les domaines d'intervention du Fonds Vert (renaturation, biodéchets, bâtiments, stratégie nationale biodiversité,...),
- Accompagner les communes volontaires dans l'élaboration des plans de financement de leurs projets et le montage de leurs dossiers de subvention et assurer leur intégration aux politiques contractuelles,
- En appui des communes ou intercommunalités du territoire, assurer le pilotage de projets à enjeux en matière de planification écologique ou énergétique,
- Assurer une veille sur les outils financiers (appels à projet, politique contractuelle,...) pour l'ensemble des projets du territoire, visant à optimiser les plans de financement croisés des projets des communes et intercommunalités.

Dans le cadre de ses missions, Clara CHANZY sera notamment à disposition pour accompagner les élus dans la réalisation de leur projet de territoire, en cohérence avec les autres agents et les différentes missions portées par le Pays (CRST, Leader, COT Enr,...) et les intercommunalités (ACV, PVD,...).

Dans un premier temps son travail va se concentrer :

- sur la relance du CRTE, les instances de gouvernance ne s'étant pas encore réunies au cours de l'année 2023, afin d'évaluer les évolutions et nouveaux enjeux à prendre en compte pour l'avenir ;
- sur la poursuite de l'élaboration et la mise en oeuvre des actions du Projet Alimentaire de Territoire, faisant suite à la réunion du CLAP organisée au cours du printemps 2023 ;
- à l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, en lien avec les communes du territoire et selon les prescriptions mises à disposition par les services de l'Etat.

Madame Clara CHANZY s'est présentée à l'ensemble des membres du Comité Syndical et reste à leur disposition pour tout projet dans le cadre de ses missions.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte des informations concernant la nouvelle chargée de mission animation et planification écologique.

Point n°8 : Appel à manifestation d'intérêt : proposition d'une candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en Septembre 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP - Territoires de projet) appuie l'expression nationale des Pays, des Pôles territoriaux, des Territoires de projet, des GAL et de leurs Conseils de développement.

Son objet est de fédérer les Territoires de projet, d'être leur porte-parole, de les représenter auprès des pouvoirs publics et de favoriser un échange permanent d'informations entre eux et de mutualiser leurs expériences.

Dans ce cadre l'ANPP - Territoires de projet organise annuellement une manifestation nationale :

- soit les États Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP), réunissant les élus et techniciens des Territoires de projets.

Prévus initialement fin 2023, les prochains EGPP se tiendront à La Rochelle les 1^{er} et 2 février 2024 ;

- soit les Rencontres Techniques des Pôles territoriaux et des Pays (RTPP), à destination des techniciens des Territoires de projet. Ces dernières années, des RTPP se sont tenues :

- à Toulouse, les 25 et 26 Septembre 2017, et ont réuni près de 250 personnes,
- à Clermont-Ferrand, les 27 et 28 Juin 2019, avec autant de participants,
- à Figeac, les 29 et 30 septembre 2022, réunissant environ 300 participants.

Les RTPP ont pour objectif de répondre aux évolutions de la mission de développeur territorial au sein des Pays et PETR, en proposant via un possible partenariat avec le CNFPT deux journées d'échanges et de formation sur le métier de développeur territorial, en abordant des questions relatives au droit, au management, à la communication, à la gestion RH, au montage de dossiers,...

Les Rencontres techniques sont également l'occasion de mettre en lumière la dynamique du Territoire hôte, par la présentation d'initiatives locales dans des ateliers et des visites sur le terrain, ou encore par la proposition de profiter pré- ou post-congrès de séjours touristiques en lien avec l'Office de tourisme local. Elles seront également l'occasion de mobiliser pleinement les prestataires locaux et d'occuper le parc d'hébergements.

Les prochaines RTPP sont prévues pour se dérouler courant septembre 2024, sur deux journées et de préférence un lundi / mardi ou jeudi / vendredi, permettant une plus ample mobilisation des participants.

De plus, si ces rencontres pouvaient s'adosser à un événement culturel local, cela serait un plus.

Dans son dossier de candidature, le Territoire organisateur candidat devra notamment présenter le ou les sites d'accueil pour :

- une salle plénière de 250-300 places,
- quatre salles pour des ateliers (dont celle de la plénière),
- une salle de restauration pour les deux déjeuners,
- des espaces pour les deux pauses café et des stands (Librairie avec linéaire de 10m, plus 2/3 stands), un espace privatif (presse et organisateurs),
- un lieu pour la soirée cocktail dinatoire et proposer des visites de sites.

Le Territoire organisateur candidat aura la charge de la gestion des inscriptions (en ligne) et mettra à disposition les informations utiles aux congressistes pour les hôtels. Il est envisageable de mobiliser l'Office de tourisme notamment sur ce point.

Le Territoire organisateur candidat supporte la prise en charge des espaces, des frais liés aux déplacements des intervenants, de la communication, de l'animation des RTPP et des restaurations.

Le Territoire organisateur candidat assure le portage financier et budgétaire de l'événement et propose un budget prévisionnel. En première approche, en fonction du nombre de participants, le budget prévisionnel devrait être compris entre 50 000 € et 66 000 €.

Une partie importante des recettes couvrant ce budget est issue des frais d'inscriptions des participants.

L'ANPP - Territoires de projet s'engage à contribuer à hauteur de 10 000 € au budget du Territoire organisateur lauréat.

Afin de compléter celui-ci, sont naturellement associables financièrement tous les partenariats, tels que le Conseil Régional, le Conseil Départemental ainsi que les Intercommunalités, partenaires locaux, consulaires, entreprises le cas échéant,... du territoire.

Un partenariat avec les autres syndicats mixtes de Pays, à l'échelle départementale, est également envisageable ainsi qu'un appui de l'association pour la promotion de la politique des Pays dans la Région Centre Val de Loire (A3P).

La candidature est à adresser à ANPP - Territoires de projet, avant le 10 Novembre 2023, minuit.

Eu égard à l'intérêt pour le territoire de porter une telle manifestation, faisant suite de plus à l'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques prévues en août et jusque début septembre 2024, la candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre apparaît comme une opportunité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE des éléments nécessaires pour déposer un dossier de candidature pour l'organisation des Rencontres Techniques des Pôles et des Pays (RTPP) prévue en septembre 2024,
- A AUTORISÉ le Président à préparer le dossier de candidature et à l'adresser à L'ANPP dans les délais impartis, soit avant le 10 Novembre 2023, minuit.

(Délibération CS 23-10-05)

Point n° 8 : Projet Alimentaire de Territoire : avenant à la convention de financement du 06/09/2021 signée avec le ministère de l'agriculture (DRAAF)

Monsieur Michel GEORJON rappelle l'historique de la convention signée entre le Pays Castelroussin Val de l'Indre et l'Etat/DRAAF Centre Val de Loire, portant sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et intitulée « ensemble mettons la main à la PAT ».

Cette convention n°2021-PR-18 a été signée le 06/09/2021. A noter que celle-ci porte sur un calendrier de mise en œuvre prévu sur 3 ans et courant d'avril 2021 au 30 avril 2024. La signature tardive de la convention a donc décalé le démarrage pour sa mise en œuvre dès le départ de cinq mois environ.

Cette convention a fixé le financement global destiné au Pays sur la période de 3 ans à hauteur de 70 022,00 €.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, ainsi que le CPIE Brenne-Berry, prestataire désigné pour la mise en oeuvre de certaines actions du PAT, ont connu un turn-over important ces deux dernières années, dans un contexte (notamment en 2021 et début 2022) où la crise sanitaire liée au COVID-19 ne permettait pas une organisation optimale de réunions ou de séminaires ouverts à un large public.

Un certain nombre des actions prévues dans la convention de financement a donc pris un retard de plusieurs mois et, pour certaines actions prévues avec le CPIE, ne débutent ainsi concrètement qu'au cours de cette rentrée de septembre 2023. A ce jour 42 013,20 € ont été versés par la DRAAF, soit 60% des financements prévus. Or le niveau de réalisation des actions n'atteint pas ce taux à ce jour.

Après des échanges avec la DRAAF Centre Val de Loire, il a donc été convenu d'établir un avenant à la convention n°2021-PR-18 du 06/09/2021, permettant d'intégrer le décalage de calendrier selon les modalités suivantes :

- au vu du décalage de l'engagement financier des actions, il est proposé de renoncer au troisième versement de 35% prévu à l'échéance du 30/09/2023 (article 4 de la convention), et de reporter le montant de l'acompte dans le cadre du solde de la subvention à toucher en 2024, le solde prévisionnel maximum étant ainsi porté à hauteur de 28 008,80 € ;
- en cohérence avec le décalage du calendrier de mise en oeuvre des actions, il est proposé de reporter l'échéance finale de la convention à la date du 31 juillet 2024 (au lieu du 30 avril 2024), permettant ainsi la mise en oeuvre et la finalisation des actions prévues ;
- enfin, il est proposé que les rapports à produire par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, à la fin de la mise en oeuvre de la convention, soient transmis à la DRAAF au plus tard dans les 2 mois suivant la nouvelle échéance de la convention, soit au plus tard le 30/09/2024.

Le projet d'avenant avait été communiqué aux membres du Comité Syndical préalablement à la présente réunion.

En complément monsieur Michel GEORJON indique qu'un point d'information sur la mise en oeuvre des actions du PAT sera réalisé lors d'un prochain Comité Syndical en début d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le projet d'avenant à convention n°2021-PR-18 du 06/09/2021 signée entre l'Etat (DRAAF) et le Pays Castelroussin Val de l'Indre
- A AUTORISÉ le Président à signer cet avenant.

(Délibération CS 23-10-06)

Point n°9 : approbation des plans de financement actualisés pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2023

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que l'année 2023 marque la 5^{ème} année d'animation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre. Afin de réaliser les actions programmées en 2023, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, maître d'ouvrage du site Natura 2000 depuis le 5 octobre 2018 et renouvelé dans ce rôle pour une nouvelle période de 3 ans le 7 décembre 2021, sollicite des demandes de subventions auprès du FEADER et de la région Centre-Val de Loire.

Pour mémoire la Région Centre-Val de Loire est la nouvelle autorité de gestion des sites Natura 2000, depuis le 1^{er} janvier 2023, en application de la loi 3DS (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale).

Un premier plan de financement, pour l'année 2023, a été approuvé par les membres du Comité Syndical à l'occasion de la réunion du 5 décembre 2022.

Or les modalités de financement pour l'animation des sites Natura 2000 à partir de 2023 n'ont été validées par la Région Centre-Val de Loire qu'au cours de la Commission Permanente Régionale qui s'est tenue le 7 juillet 2023. De plus la mise à disposition de l'application informatique annoncée pour gérer les demandes de financement puis les paiements, qui sera mise à disposition par la Région, n'est annoncée que pour le mois de novembre prochain.

Dans le cadre du dépôt de la demande de subvention à venir à déposer auprès de la région, il est proposé une mise à jour de ce plan de financement. Pour mémoire celui-ci intègre le financement du poste de chargé de mission de l'animation du site Natura 2000, à hauteur de 0,5 ETP, et de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), pour 0,15 ETP.

Le plan de financement actualisé pour l'animation du site Natura 2000 pour l'année 2023 est le suivant :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recettes (€) TTC	Nature de la recette
Salaire brut + charges patronales <i>Elodie Joliveau-Vallée</i> (animation et mise en œuvre des actions du DOCOB et PAEC)	24 977,00 €	78 436,81 € 19 609,21 €	FEADER (80%) Région Centre-Val de Loire (20%)
Salaire brut + charges patronales <i>Valérie Devineau</i> – réalisation des supports de communication liés au site	10 550,50 €		
Frais indirects (forfait 15% des frais salariaux retenus)	5 329,12 €		
Suivis naturalistes (libellules et papillons)	17 250,00 €		
Conception et installation de panneaux d'information sur le site Natura 2000 (12 panneaux = 12 communes concernées)	10 000,00 € (maximum)		
Prestations externes pour l'appui à la mise en œuvre et au suivi du PAEC 2023	29 939,40 €		
TOTAL	98 046,02 €	98 046,02 €	

En complément monsieur Christophe AUFRERE précise que les panneaux d'information sur le site Natura 2000 sont en cours d'élaboration, en lien avec les 12 communes concernées pour l'année 2023. L'étude de panneaux pour les autres communes du site sera menée en 2024.

Pour mémoire les communes ont été sollicitées pour déterminer la localisation des panneaux et le choix des espèces représentées. Elles seront également mobilisées pour en assurer la pose.

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique en complément qu'en 2023, pour la 4^{ème} année consécutive, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a déposé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) pour proposer à des agriculteurs volontaires d'engager des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont un des outils permettant de préserver les habitats et les espèces d'intérêt européen présents en Vallée de l'Indre. Elles ont également pour objectif de valoriser des pratiques agricoles déjà vertueuses pour le milieu ou d'accompagner les exploitations vers un changement de pratique pour être davantage en accord avec les habitats et les espèces en place et garantir ainsi leur survie.

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER 2023/2027 et des nouvelles modalités de souscription des MAEC, il est dorénavant demandé à l'opérateur de réaliser un diagnostic agricole pour tout agriculteur qui souhaiterait s'engager dans une ou plusieurs mesures agricoles.

Pour réaliser les diagnostics nécessaires, avec l'appui des structures co-animatrices du PAEC (Chambres d'agriculture de l'Indre et l'Indre et Loire, associations Indre Nature et la Sepant), le Pays Castelroussin Val de l'Indre a répondu à un appel à projets de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Centre-Val de Loire) selon le plan de financement détaillé ci-après :

Nature de la dépense	Dépenses (€) TTC	Recettes (€) TTC	Nature de la recette
Salaire brut + charges patronales <i>Elodie Joliveau-Vallée</i> (réalisation des diagnostics)	2 200,00 €	28 581,00 €	DRAAF Centre-Val de Loire
Frais indirects	1 100,00 €		
Prestations externes pour la réalisation des diagnostics	25 281,00 €		
TOTAL	28 581,00 €	28 581,00 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement de l'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre et du PAEC pour l'année 2023, ainsi que le plan de financement pour la réalisation des diagnostics dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour l'année 2023,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre Val de Loire, de la DRAAF et du FEADER et à signer tous les actes afférents ainsi que les éventuelles consultations publiques et ce, pour répondre aux missions confiées.

(Délibération CS 23-10-07)

Point n°10 : présentation du projet de « mise en relation des données « CarHab » avec la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre »

Madame Elodie JOLIVEAU a présenté le projet de mise en relation des données « CarHab » avec la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre auprès des membres du Comité Syndical.

CarHab, sigle résumé signifiant « Cartographie des Habitats », est un programme national de modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels en France. Il a été initié dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

A l'horizon 2025, l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer sera couvert par une cartographie des habitats naturels et semi-naturels à l'échelle 1/25000 avec pour objectifs :

- Connaître la localisation des habitats
- Favoriser davantage la prise en compte des habitats dans l'aménagement du territoire
- Répondre aux engagements européens liés à la Directive Habitats-Faune-Flore.

Cette cartographie est le résultat d'un croisement d'informations issues de la modélisation des biotopes (obtenus grâce à différents paramètres : topographie, données climatiques, pédologie...etc.) et celle des physionomies de végétation (différents stades de développement de la végétation).

Les données générées ont été réalisées par machine-learning (forme d'intelligence artificielle) mobilisant les données de végétation existantes, les techniques d'analyse d'images et complétées par des prospections de terrain. Depuis le printemps 2023, le programme est en cours de déploiement au niveau national. Les départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire font partie des premiers départements à disposer de ces données.

Pour accompagner l'utilisation, l'exploitation et la mise en valeur de ces données cartographiques, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en avril 2023. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, en tant qu'animateur du site Natura 2000, a été approché et dans ce cadre a déposé une candidature dans l'objectif de travailler sur la mise à jour de la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre. Pour mémoire cette cartographie date de 2008.

Le projet du Pays a reçu un avis favorable, celui-ci s'accompagnant d'une aide forfaitaire de 15 200 euros. Le taux d'aide financière étant fixé à hauteur de 80%, le cout global du projet s'élève à 19 000 euros, intégrant le temps d'agent en régie de l'animatrice du site Natura 2000.

La période de réalisation pour la mise en œuvre du projet s'étendra d'octobre 2023 à octobre 2024. Le Pays consulte actuellement différentes structures pour l'appuyer dans la mise en œuvre technique de cette étude ayant pour objectif, au final, d'actualiser en fonction de la réalité du terrain la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre.

Monsieur Jean PINIER complète cette présentation en indiquant que les données auront également un intérêt lors de la mise à jour des documents de planification. Enfin, elles pourraient également être utiles pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables demandées par l'Etat.

Le Comité Syndical a pris acte de la présentation du projet de mise en relation des données « CarHab » avec la cartographie des habitats du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre.

Point n°11 : point d'information sur le lancement du programme LEADER 2023-2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle les étapes récentes pour le lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027. Le Comité de Programmation (COPROG) mis en place dans le cadre du nouveau programme s'est réuni le 8 juin dernier à Levroux en présence des représentants de la Région Centre Val de Loire.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- le programme leader 2023-2027 a été présenté aux 23 membres désignés au sein du COPROG ;
- Luc DELLA-VALLE, président du Pays Castelroussin Val de l'Indre, a été élu Président du GAL (Groupe d'Action Locale) Castelroussin-Valençay à l'unanimité, pour une durée de 2 ans ;
- le règlement intérieur du Comité de programmation, ainsi que la convention entre les deux pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry, ont été validés.

Au cours de l'été, les échanges techniques avec les services de la Région Centre Val de Loire ont eu lieu afin de finaliser la rédaction de la Convention LEADER. Les fiches actions du programme ont notamment fait l'objet de précisions. La convention finalisée a été signée par Luc DELLA-VALLE, président du GAL, en date du 15 septembre 2023 et transmise à la Région Centre Val de Loire pour signature du Président du Conseil Régional.

D'autre part, des Groupes de Travail des Appels à Projets (GTAAP) ont été prévus avec pour objectif de travailler à la préparation des Appels à Projets du Programme LEADER. Ils auront également pour objet de noter et d'émettre un avis sur les projets potentiels.

Ces GTAAP, au nombre de 4, ont été composés sur la base du volontariat et sont répartis par thématique comme suit :

- Fiche-Action n°1 : Services à la population
- Fiche-Action n°2 : Politique économique Locale
- Fiche-Action n°3 : Enjeux climatiques de demain
- Fiche-Action n°4 : Actions de coopération.

Les 3 premiers GTAAP se sont réunis le 14 septembre dernier à la maison du peuple de Levroux.

Au programme :

- Rappel du calendrier de lancement du programme LEADER
- Finalisation des cahiers des charges des appels à projets (un par fiche action).

Ceux-ci sont prévus pour porter sur la 1^{ère} période du programme en 2023-2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les cahiers des charges ont une vocation pédagogique avec pour objectif de présenter le fonctionnement du programme aux porteurs de projets potentiels. Ils visent également à déterminer les projets éligibles (projets respectant la stratégie de développement territoriale) et à fixer les barèmes de notation des futurs projets sollicitant une subvention LEADER.

Ceux-ci ont fait l'objet de plusieurs évolutions prises en compte suite aux réunions du 14 septembre. Ils sont actuellement soumis, pour avis réglementaire, aux services instructeurs de la Région Centre-Val de Loire.

En conclusion, le calendrier prévisionnel à venir est le suivant :

- Le 4 octobre à 18h00 : Séminaire élargi à la maison du peuple de Levroux.
Ce séminaire, ouvert à tous et notamment à des futurs porteurs de projet potentiel, a pour objectif de présenter le programme LEADER, les Appels à Projets à venir ainsi que des retours d'expériences d'anciens Lauréats du programme LEADER porté à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre entre 2014 et 2022.
- Le 18 octobre 2023 à 18h00 : 2^{ème} Comité de programmation LEADER.
Celui-ci visera principalement à valider définitivement les cahiers des charges des appels à projets et les barèmes de notation des futurs projets sollicitant une subvention LEADER.
Il permettra de communiquer sur la signature de la convention LEADER signée avec la Région et d'envisager et préparer les actions de communication « Grand Public ».

A la suite de ce comité de programmation et de la signature de la convention par le Président du conseil Régional, le programme LEADER 2023-2027 des Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry va ainsi pouvoir être lancé concrètement.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de ce point d'information sur le lancement du programme LEADER 2023-2027.

Point n°12 : présentation du nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération des CRST

Monsieur Christophe AUFRERE a réalisé une présentation synthétique auprès des membres du comité syndical afin de rappeler le contexte et le nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération des CRST.

Pour mémoire la concertation préalable sera menée au niveau de bassins de vie déterminés par la Région, intégrant pour notre territoire la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et la Communauté de Communes Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse. Les CRST seront ensuite établis et signés à l'échelle de chacun des EPCI.

Le souhait de la région est de renforcer et de stimuler de nouveaux projets sur les territoires avec de nouveaux axes d'intervention :

- La biodiversité : travailler sur les îlots de chaleur, zones humides...
- La mobilité durable : auto-partage
- Le réemploi : ressourceries, recyclerie et espace de collecte dans les déchèteries
- Les tiers lieux
- Le foncier : démarches de reconquête du foncier.

Une nouvelle répartition des enveloppes financières est prévue à travers deux grandes thématiques (contre 5 thématiques, dont 2 transversales, dans les précédents CRST) :

- 40% pour accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique
- 60% pour adapter et intensifier l'offre de services publics de proximité

Les objectifs stratégiques du premier axe portent sur les domaines suivants :

- Soutenir les actions et les dynamiques collectives en faveur de la sobriété énergétique et contribution à la «neutralité carbone »
- Stimuler les projets en faveur de la préservation et restauration de la biodiversité
- Déployer une mobilité durable
- Développer des circuits alimentaires de proximité et des projets alimentaires de territoire
- Accompagner la diversification agricole et développer de la valeur ajoutée sur les exploitations
- Soutenir l'économie circulaire (ressourceries, recycleries)

Enfin sur le 2^{ème} grand axe d'intervention, les domaines suivants sont ciblés :

- Stimuler les projets en faveur de la sobriété foncière
- Organiser un environnement favorable à l'accès aux soins
- Déployer des services de proximité et des lieux de l'innovation sociale (tiers lieux)
- Développer les lieux et les pratiques culturelles
- Soutenir l'accès à la pratique sportive (priorité aux équipements existants)
- Contribuer à une offre d'habitat sociale accessible et soutenir la rénovation urbaine
- Accompagner les programmes globaux de redynamisation des petites polarités, accompagner les projets d'aménagement d'espaces publics
- Accompagner des infrastructures liées à la formation et l'enseignement supérieur
- Renforcer les capacités de développement et d'accueil des entreprises
- Renforcer l'offre touristique locale

Le Comité Syndical a pris acte de l'ensemble des informations communiquées concernant le nouveau cadre d'intervention pour la prochaine génération des CRST.

Point n°13 : Questions diverses / Agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays :

- Bureau Syndical (pour les membres désignés) :

Le mardi 28 novembre 2023 à 18h00 au Pays, 38 Place Voltaire à Châteauroux (salle de réunion).

- Comité Syndical :

Le lundi 18 décembre 2023 à 18h00 (au lieu du mardi 12 décembre).

Cette réunion se déroulera en présence de monsieur Dominique ROULLET, vice-président à la Région Centre-Val de Loire, afin d'évoquer en sa présence le nouveau cadre d'intervention des CRST voté par la Région en juillet 2023.

La présence de monsieur ROULLET justifie d'associer à cette réunion l'ensemble des élus des communes du territoire du Pays qui souhaiteront être présents.

La salle pressentie pour accueillir cette réunion à DIORS pouvant s'avérer trop petite, le lieu de cette réunion sera confirmée ultérieurement.

Le Comité syndical

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.